

DECRET N° 2000-408 DU 17 AOUT 2000

Portant nomination de Monsieur Roger
MISSIHOUN en qualité de Premier Conseiller
à l'ambassade du Bénin à Accra.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Vu le décret n° 149/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant Règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération .

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 02 août 2000 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Roger MISSIHOUN est nommé Premier Conseiller à l'ambassade du Bénin à Accra.

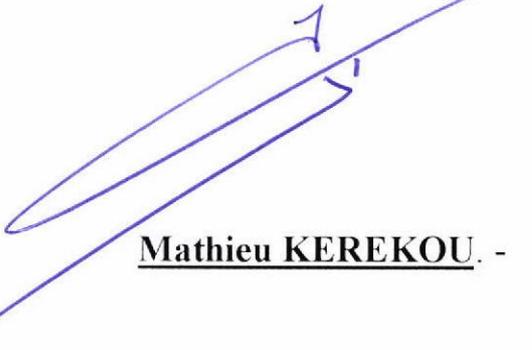
.../...

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Roger MISSIHOUN bénéficiera du traitement attaché à son grade actuel auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Premiers Conseillers par Décret n° 149/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 août 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC 4 MFE 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG
DGDDI 5 BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3
UNB - FASJEB 3 INTERESSE 1 JO 1